

**D 2024-052**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,  
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire  
Dûment convoqués le 4 octobre 2024.

**Présents** : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé** : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Pierre-Damien GALENE donne pouvoir à Jérôme GINOLLIN

**Absent** : Céline ROCH EUVRARD

**Assiste à la réunion** : Christophe MAREC

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**OBJET : Bibliothèque municipale - Approbation d'une convention de projets trisannuelle avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB)**

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune de d'Aillon-le-Jeune bénéficie pour la période 2023-2027 des services offerts par la Direction de la lecture publique du CSMB (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention-socle en date du 31/03/2023.

Afin de bénéficier également d'un soutien financier pour les projets en lien avec le développement de la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides de la Direction de la lecture publique du CSMB et signer une convention de projets en sus de la convention-socle.

Ce document décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et constitue une feuille de route du développement de la bibliothèque à moyen terme.

Ainsi, il est proposé de renforcer le partenariat avec le CSMB au travers d'une convention de projets qui permet à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention, selon ses besoins, dans les domaines de l'aménagement, du développement des collections, du développement du numérique, de l'informatisation, de l'action culturelle et/ou de l'aide à l'emploi qualifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

APPROUVE les termes de la convention de projets ci-annexée, valable pour trois ans à compter de la date de signature par le Président du CSMB.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant

AUTORISE le Maire à déposer toute demande de subvention en lien avec le développement de la bibliothèque et à signer tous documents y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET



# CONSEIL SAVOIE MONT BLANC



## Convention de projets

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, et notamment son article 13,  
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le règlement général sur la protection des données (RGPD),  
Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,  
Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Savoie,  
Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Haute-Savoie,  
Vu la délibération du Conseil général de la Savoie en date du 30 mai 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,  
Vu la délibération du Conseil général de la Haute-Savoie en date du 26 juin 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,  
Vu le changement de nom de l'Assemblée des Pays de Savoie en Conseil Savoie Mont Blanc à partir du 8 juillet 2016,  
Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 29 juin 2022 relative au Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,  
Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 relative au Règlement des aides du Plan de développement de la lecture publique 2022-2027  
Vu la convention SOCLE portant soutien à la lecture publique signée entre le Conseil Savoie Mont Blanc et

**la commune de Aillon-le-Jeune**

en date du **31/03/2023**

La présente convention est signée entre, d'une part,

Le Conseil Savoie Mont Blanc, 1 avenue d'Albigny, CS 32444, 74041 ANNECY Cedex, représenté par son Président, dûment habilité par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Et,

d'autre part,

**la commune de Aillon-le-Jeune**

représenté(e) par **son Maire** dûment habilité par délibération du **08/10/2024**





## Article 1 Objet de la convention de projets

Cette convention a pour objet de soutenir la commune ou le groupement dans l'élaboration de projets de développement de la lecture publique, en prenant appui sur le Règlement des aides en vigueur.

Elle pourra porter, pour une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques, sur les objets suivants :

- Aménagement d'une bibliothèque ou d'un équipement lié à un réseau de lecture publique
- Développement des collections
- Développement du numérique : création de services numériques innovants en bibliothèque
- Informatisation et services liés à la gestion informatisée d'une bibliothèque ou d'un réseau de lecture publique, accès direct à e-medi@s via l'interface des bibliothèques
- Aide à l'emploi qualifié
- Aide aux actions culturelles autour de la lecture publique

## Article 2 Engagements de la commune ou du groupement

La commune ou le groupement s'engage à produire un projet détaillé comportant l'échéancier prévisionnel lié ainsi que le budget envisagé en cas de projet pluriannuel.

Elle/il s'engage à élaborer le projet en totale concertation avec les services de la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc et à les tenir très régulièrement informés des avancées et évolutions de celui-ci et de réviser autant que de besoin les prévisions annoncées.

Intentions du projet de la commune ou du groupement : Objectifs, publics cibles, collections, partenariats, actions artistiques culturelles éducatives et sociales, service au public, moyens humains et financiers...

[Zone à remplir (1 000 caractères maximum) ou fournir un document en pièce jointe à la convention]

Voir annexe 1 "Convention de Projets"

### **Article 3**

#### **Engagements du Conseil Savoie Mont Blanc**

Le Conseil Savoie Mont Blanc s'engage à ce que la Direction de la lecture publique accompagne la commune ou le groupement dans l'élaboration de son projet, et s'engage à lui fournir des aides à l'investissement et au fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget et sous réserve qu'il respecte le règlement des aides en vigueur.

### **Article 4**

#### **Durée de la convention de projets et résiliation**

La présente convention de projets est signée pour une durée de trois ans, la date de signature faisant foi, renouvelable une fois.

Elle pourra être résiliée par écrit par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de non-respect des clauses par l'une ou l'autre des parties. La résiliation entraînera de fait l'interruption des services de la Direction de la lecture publique.

Par ailleurs, la résiliation de la convention sociale par une des deux parties rend automatiquement caduque la convention de projets.

### **Article 5**

#### **Litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut de solution amiable, le litige relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

## Article 6 Pièces à joindre

Les pièces suivantes sont à joindre à la présente convention par la commune ou le groupement :

- la délibération autorisant le représentant de la commune ou du groupement à signer la présente convention,
- tout autre document pertinent par rapport à la connaissance du projet.

Le cas échéant :

- la convention liant plusieurs collectivités portant un projet commun hors EPCI,
- la fiche de poste dans le cadre d'un projet de recrutement d'un emploi qualifié dédié à la coordination d'un réseau de lecture publique.

Fait en deux exemplaires originaux, à Annecy, le **08/10/2024**

Le représentant **de la commune**

Le Président  
du Conseil Savoie Mont Blanc

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



# Annexe 1

## Convention de Projet

### 1. Introduction

Lors des récents événements à la bibliothèque d'Aillon-le-Jeune, les bénévoles se sont activement investis pour revitaliser ce petit havre de culture.

Ainsi, des bénévoles ont retroussé leurs manches pour désherber, dépoussiérer et réorganiser la bibliothèque.

Les agents communaux sont venus en renfort pour évacuer une vingtaine de cartons remplis de très anciens livres jamais empruntés. Le tri des ouvrages a été facilité par le soutien de personnes de la bibliothèque de Chambéry.

En parallèle, le Maire est resté connecté pour superviser les travaux et encourager l'équipe. Dans cet élan de renouvellement, il a décidé d'investir dans un logiciel de gestion des stocks pour les livres entrant et sortant.

Les bénévoles, quant à eux, ont sélectionné de nouvelles étagères offertes gracieusement par la bibliothèque de Chambéry avant sa rénovation complète.

La commune s'est chargée d'installer le nouveau mobilier.

Durant cette période, les bénévoles ont tout de même continué à assurer les permanences deux fois par semaine et ont maintenu la communication au sein de la commune et du Massif des Bauges.

Après ces nombreux changements, les bénévoles ont exprimé le souhait de renouveler les collections d'ouvrages afin de satisfaire la soif de lecture des habitants.

### 2. Plan de Développement

Une bibliothèque communale est un pilier fondamental de la vie culturelle et sociale.

Afin de continuer à répondre aux besoins d'une population croissante et de garantir la pérennité de ses actions, nous sollicitons aujourd'hui votre soutien financier pour un projet ambitieux et inclusif, visant à attirer la jeunesse, moderniser les lieux et accroître le cercle des bénévoles.

En effet, aujourd'hui nous rencontrons les problématiques suivantes :

- Public majoritairement âgé ;
- Collections de livres en grande partie ancienne, malgré le prêt régulier de livres par Savoie et Haute-Savoie Biblio ;

- Communication nécessitant des améliorations notables (actuellement, la diversité des services proposés, tels que le prêt de livres par Savoie et Haute-Savoie Biblio sur demande des lecteurs et les dons de livres en bon état, reste méconnue par une grande partie de nos habitants).
- Espace de lecture non optimisé et uniquement composé de mobilier de récupération ;
- Manque de bénévoles

### Actions à court et moyen terme

La jeunesse représente l'avenir des communes, et nous pensons qu'il est crucial de leur offrir un environnement stimulant et attrayant.

En transformant notre bibliothèque actuelle avec un espace de lecture dédié, nous pourrions rendre les lieux plus dynamique et intergénérationnel.

La modernisation passe certes par la création d'un environnement plus accueillant et fonctionnel pour tous via le renouvellement du mobilier, mais aussi par la publicité qui encadre notre communication.

En ce sens, nous pensons qu'il est pertinent d'effectuer une toute nouvelle campagne publicitaire incluant des affichages au visuel travaillé, adoptant une charte graphique dynamique et fraîche, afin d'augmenter la visibilité et l'attractivité de nos services.

Ces actions peuvent être mises en œuvre sur un court et moyen terme :

- Dans un premier temps, la refonte d'une campagne publicitaire sera réalisée par la commune, et pourra être diffusée au format papier et sur les réseaux sociaux ;
- Dans le même temps, nous solliciterons une subvention pour étoffer nos collections avec des ouvrages récents afin de satisfaire la curiosité des nouveaux lecteurs ;
- A moyen terme, dans un à deux ans, nous souhaitons relooker la bibliothèque pour appuyer les actions précédentes.

### Actions à moyen et long terme

Nous sommes cependant conscients que notre bibliothèque atteint une certaine limite en raison du petit espace qui la compose, limitant ainsi le développement de certains services (accueil de groupe, animations en son sein, espace de convivialité).

Et le manque de locaux pouvant accueillir une nouvelle bibliothèque nous oblige à redoubler d'effort pour y attirer malgré tout la population.

C'est pourquoi, pour rendre notre bibliothèque encore plus attractive pour les jeunes, nous aimerions lancer la création de divers ateliers extérieur animés par des intervenants bénévoles ou non, couvrant des domaines tels que l'écriture, les arts plastiques, et la lecture interactive.

Un projet phare serait la réalisation d'une bande dessinée (BD) sur l'histoire des Bauges, en collaboration avec le Parc Naturel Régional (PNR).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 073-217300045-20241008-D2024052-DE

Ce projet, qui impliquerait bénévoles et enfants, offrirait une expérience éducative unique tout en enrichissant notre patrimoine culturel local.

Afin de concrétiser une partie de ces projets, nous pourrions solliciter des subventions aux actions culturelles.

Cet investissement aura des retombées positives sur toute la commune en dynamisant la vie culturelle et en renforçant les liens sociaux.